

Frontignan, le 29 septembre 2016

Monsieur François COMMEINHES  
Sénateur/Maire de la Ville de Sète  
Président de Thau Agglomération  
4, avenue d'Aigues  
BP 600  
34110 FRONTIGNAN

Monsieur le Président,

Lors du dernier Conseil Communautaire vous avez annoncé l'annulation de la procédure d'appel d'offres concernant la modernisation de la station d'épuration des eaux usées des Eaux Blanches à Sète ainsi que la gestion du service public d'assainissement collectif des communes de Gigean, Balaruc-Les-Bains, Balaruc-Le-Vieux, Frontignan et Sète sous forme de concession pour une durée de 20 ans.

Cette information confirme les conclusions de notre intervention publique en Conseil Communautaire du 19 mai 2016 à Vic-La-Gardiolo où nous avons attiré l'attention des élus et des citoyens sur ces dossiers et la précipitation des décisions prises au regard des documents publics que nous avons pu consulter.

Ainsi, vous aviez indiqué que les travaux relatifs aux investissements de la station d'épuration des Eaux Blanches étaient de l'ordre de 72 millions d'euro.

Or, l'appel d'offres a été lancé pour 205 millions d'euro hors taxes (station d'épuration et gestion du service public d'assainissement).

Vous comprendrez notre étonnement face à un tel écart financier.

En outre, lors du Conseil Communautaire précité, nous vous avons mis en garde sur la réalisation du bâtiment industriel (usine de méthanisation) et sur la faiblesse de l'étude préalable présentée par le cabinet EGIS.

Nous avons par la suite obtenu de vos services des renseignements complémentaires sur l'étude d'impact non technique qui ont confirmé nos craintes sur l'utilité de l'usine telle que proposée.

Le fait que seul un candidat ait pu répondre à l'appel d'offres dans les délais (entre le 24 juin 2016 et le 09 septembre 2016) prouve les difficultés pour aborder correctement un tel dossier.

Nous comprenons que des candidats aient pu être surpris de ces délais au regard de réalisations identiques dont les délais de réponse impartis étaient supérieurs à huit mois.

Nous considérons qu'il est encore temps pour une nouvelle approche de cette réalisation, aussi bien sur le dimensionnement de la structure industrielle que du concept technique retenu, sans oublier d'évoquer à nouveau le mode de gestion (régie publique à autonomie financière et détenant la personnalité morale de droit public).

Certains élus lors du Conseil Communautaire du 19 mai 2016 ont demandé une nouvelle étude.

Celle-ci aurait pu actualiser les données (démographiques, techniques, financières) afin que les élus décident dans les meilleures conditions, ce qui n'a pas été le cas.

A l'approche de la fusion des deux communautés du Bassin de Thau, Thau Agglo et Communauté de Communes du Nord Bassin de Thau, l'intérêt général doit être préservé et un débat public sur cette question est indispensable.

Nous allons pour notre part apporter publiquement des informations sur ce dossier en fonction de l'étude que nous avons initiée, et que nous ne manquerons pas de porter à la connaissance de tous les élus et de la population.

Chacun pourra ainsi mesurer l'impact des décisions prises par les élus majoritaires lors du Conseil Communautaire du 19 mai 2016.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Henri LOISON

*Comité des usagers du Bassin de Thau du cycle de l'eau*